

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0096

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le onze avril, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 03 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, MME THIRON, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame MONIER

qui a donné pouvoir à Madame DAGUILLANES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean Pierre BARDET

Arrivée de Madame DODOTE à 20h41 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°17 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour

Point n° 21 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Office Municipal des Sports de Noisiel

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140411-DEL2014_0096-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2014,

CONSIDÉRANT que l'Office Municipal des Sports a mis fin à sa gestion associative du Centre Médico-sportif,

CONSIDÉRANT que, par courrier du 20 décembre 2012, l'Office Municipal des Sports a procédé au licenciement économique du Médecin du Sport, Mme Marie-Claude SEZILLE DE MAZANCOURT, intervenant dans le cadre du Centre Médico-sportif,

CONSIDÉRANT que, par courriers des 19 décembre 2013 et 22 janvier 2014 la société d'huissiers de justice associés « S.C.P. Jean-Paul Louvion-Pascal Louvion-Christine Louvion – mandatée par le Pôle Emploi - a adressé deux significations de contraintes à l'Office Municipal des Sports pour cause de non respect de la procédure prévoyant l'obligation de proposer un contrat de sécurisation professionnelle à la personne licenciée,

CONSIDÉRANT que la somme exigée auprès de l'Office Municipal des Sports afin de procéder au recouvrement de la contribution spécifique et des frais de procédure est de 2632,66 euros,

CONSIDÉRANT que la trésorerie disponible sur le compte bancaire de l'association Office Municipal des Sports s'élève à 2286,45 euros,

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter une aide financière exceptionnelle à l'Office Municipal des Sports en vue de régulariser cette situation,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 31 mars 2014,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller Délégué aux Activités Sportives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 euros à l'association Office Municipal des Sports de Noisiel ;

DIT que cette somme sera prélevée sur le budget 2014 dans la sous rubrique 414 nature 6748.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le

16 AVR. 2014

16 AVR. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com